

FRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2015/.....³⁰⁸...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD SUR LA PROMOTION ET LA
PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET
LE FONDS DE L'OPEP POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2015/004/AN du 18 mai 2015, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2015/.....³⁰⁷...../PRG/SGG du ^{31 OCT. 2016} 31 mai, portant promulgation de la Loi
L/2015/004/AN du 18 mai 2015.

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord sur la promotion et la protection des investissements entre la République de Guinée et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le^{31 OCT. 2016}.....


Prof. ALPHA CONDE